

2012 DDEES 221 Subvention (16 000 euros) à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) (91302 Massy)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2001, la Ville de Paris mène une politique visant à l'amélioration du bien-être des étudiants parisiens. Dans ce contexte, le bien vivre et le bien étudier à Paris, passent également par répondre aux besoins des étudiants en matière de santé.

La santé, tout comme le logement et la restauration, est au cœur de l'action à mener en direction des étudiants car elle participe des bonnes conditions de vie des étudiants.

Le manque d'information sur le réseau de soins, les délais d'attente, les démarches administratives sont des freins à une prise en charge médicale efficace. De même que le coût des soins et des consultations, notamment chez les médecins spécialistes, ne facilitent pas un large accès au réseau de santé.

De plus en plus fragiles socialement et économiquement, les étudiants sont toujours plus nombreux à effectuer des choix au détriment de leur santé, cette dernière devenant la variable d'ajustement de leur budget. Cela pose la question de l'inégalité de l'accès aux soins des étudiants.

Si la santé en général pose question sur le bien-être étudiant, la santé psychologique de ces derniers est une donnée préoccupante comme le démontre la troisième enquête nationale sur la situation sanitaire et sociale des étudiants (ENSE) menée en 2011 à l'initiative de la Mutuelle des étudiants (LMDE). En effet, près d'un tiers des étudiants connaissent des périodes de détresse ou de déprime.

La souffrance psychologique chez les étudiants peut avoir des causes multiples : stress des examens, peur de ne pas réussir, déception sentimentale, sentiment de solitude et d'isolement, éloignement des parents ...

L'entrée dans la vie étudiante est une période transitoire entre autonomie et rupture affective, familiale et géographique.

Ces enjeux de santé ont fait l'objet de débats au sein de l'instance de concertation Etudiant de Paris - Le Conseil en 2010-2011. Aux termes des travaux sur le bien-être étudiant, une proposition formulée en matière de santé préconisait « d'encourager la venue des professionnels des Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire dans les résidences universitaires pour créer un premier contact avec les étudiants et améliorer ainsi la lutte contre l'isolement ».

Le présent projet porte sur la participation à une permanence expérimentale dédiée aux étudiants parisiens en souffrance psychologique. Cette consultation est portée par l'association APASO - Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation – déjà connue pour accueillir, dynamiser, orienter et soutenir des personnes en difficultés personnelles, familiales, sociales ou professionnelles. Cette expérience est menée en partenariat avec le CROUS de Paris.

En termes de prise en charge psychologique, l'association a mis en place depuis 1991 un accompagnement pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes sous la forme de consultations individuelles et/ou collectives.

Il s'agit ici de donner la possibilité aux étudiants de venir consulter un psychologue gratuitement, avec ou sans rendez-vous, afin de leur permettre d'exprimer leur souffrance, de les aider à évoluer personnellement, de se projeter dans l'avenir et de faire émerger une demande de soins si nécessaire.

La permanence prendra la forme d'une consultation d'une plage horaire de 5 heures par semaine, au sein de la résidence universitaire « Ménilmontant 2 », située au 109-111 rue de Ménilmontant dans le 20^{ème} arrondissement.

Située au sein d'une résidence universitaire implantée dans un quartier très fréquenté par les jeunes parisiens, la consultation se tiendra de 15h à 20h afin de s'adapter aux temps étudiants et d'accueillir les étudiants en dehors des heures de cours.

En termes de prévision de suivi, la prise en charge attendue est d'une cinquantaine d'étudiants.

L'objectif de ce projet n'est pas de créer une nouvelle strate dans l'environnement médical des étudiants mais bien de venir en appui et en complément des dispositifs existants sur Paris en la matière et notamment des cinq Bureaux d'Aide

Psychologique Universitaire de la capitale. Le travail en réseau avec les médecins généralistes et spécialistes du quartier, ainsi qu'avec le service social du CROUS sera par ailleurs privilégié.

Il est proposé de financer ce projet à titre expérimental pendant l'année universitaire 2012-2013.

Je vous propose donc qu'une subvention de 16 000 euros soit attribuée à l'association APASO.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEES 221 Subvention (16 000 euros) à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO)

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. GUILLOT au nom de la 2^{ème} Commission ;

Délibère :

Art. 1 – Une subvention de 16 000 euros est accordée à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) (n° SIMPA 12345/2012_06863), dont le siège social est au 10 avenue Noyer Lambert – BP 20059 – 91302 Massy Cedex.

Art. 2 – La dépense sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris pour un montant de 16 000 euros.